AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2541
FR0000034639-FS1074

3 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALTRAN TECHNOLOGIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 décembre 2019, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 28 novembre 2019, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALTRAN TECHNOLOGIES et détenir indirectement 14 178 709 actions ALTRAN TECHNOLOGIES représentant autant de droits de vote, soit 5,52% du capital et 5,50% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Goldman Sachs International	14 099 664	5,49	14 099 664	5,47
Goldman Sachs & Co. LLC	10 346	ns	10 346	ns
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	68 699	0,03	68 699	0,03
Total Goldman Sachs Group, Inc.	**14 178 709**	**5,52**	**14 178 709**	**5,50**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading ne s'applique plus pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 10 848 105 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre d'un contrat de « *right to recall* » portant sur autant d'actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prise en compte dans la détention visée ci-dessus) et lui permettant de rappeler à tout moment les actions visées par le contrat.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 587 826 actions ALTRAN TECHNOLOGIES (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 568 290 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre de 7 contrats « *cash-settled CFD* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 3 novembre 2022 et le 30 novembre 2029 ; et

- 8 actions ALTRAN TECHNOLOGIES au titre d'un contrat « *equity swap »* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 30 juin 2020.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 257 021 105 actions représentant 257 804 876 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.